

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres :  
En exercice : 29  
Présents : 16  
Pouvoirs : 2  
Votants : 18

Date de convocation :  
11 juin 2018

Certifié exécutoire  
après transmission  
en Sous-Préfecture  
d'Ussel le 13.08.2018

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, dûment convoqué, s'est réuni le 21 juin 2018 à 16h00 à USSEL, sous la Présidence de Françoise BEZIAT.

**PRESENTS** : André ALANORE, Gérard ARNAUD, Jean-Louis BACHELLERIE, Françoise BEZIAT, Philippe BRUGERE, Pierre CHEVALIER, Danielle COULAUD, Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Francis DUBOIS, Stéphanie GAUTIER, Jean-Pierre GUITARD, Mady JUNISSON, Jean-Noël LANOIR, Gilles MAGRIT, Bernard POUYAUD, Jean VALADE.

**ABSENTS** : Jean-Claude BESSEAU (pouvoir à Francis DUBOIS), Laurence BOYER (représentée par Gilles MAGRIT), Marc BUJON, Tony CORNELISSEN, Pierre COUTAUD, Charles FERRE, Alain FONFREDE (pouvoir à Bernard POUYAUD), Annie GONZALEZ, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Jean-Marc MICHELON, Joël PRADEL, Bernard ROUGE, Jean STOHR.

La Présidente, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance. Stéphanie GAUTIER a été désignée secrétaire de séance.

### D2018\_06\_09 : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour

La Présidente indique que, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, le comité syndical doit débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ainsi, elle rappelle la philosophie du PADD, ses orientations ainsi que les fiches actions qui le composent :

1. La structuration du territoire et la restauration des centralités : l'identité et l'image au cœur du projet :
  - Redéfinir les équilibres du développement
  - Affirmer l'armature territoriale
  - Remettre à l'honneur la centralité
2. D'un territoire d'habitat à une logique d'habiter :
  - Un projet d'habitat ambitieux, équilibré et programmé
  - D'une approche quantitative à une approche qualitative de la consommation de l'espace
3. Équiper le territoire, miser sur l'efficacité des réseaux et la complémentarité de l'offre :
  - Développer une stratégie commerciale
  - Des équipements plus actuels et accessibles
  - Faire de la culture un élément de promotion et d'identité
  - Des infrastructures améliorées pour mieux structurer le territoire
  - Des mobilités du 19<sup>ème</sup> siècle à celles du 21<sup>ème</sup> : vers une approche systémique et plus efficiente des mobilités
4. L'économie ou l'indispensable atout d'un développement équilibré :
  - Affirmer et valoriser les vocations économiques du territoire
  - L'agriculture, ressource productive créatrice d'identité

- *Faire de la filière bois un atout pour affirmer l'identité économique du territoire*
  - *Assurer la compétitivité du secteur secondaire*
  - *L'artisanat, un vecteur important du projet économique et social*
  - *Adapter l'offre touristique et la mettre en réseau*
5. L'environnement, une ressource, un patrimoine, au cœur du projet de territoire :
- *Paysages et patrimoines comme éléments d'identité et de promotion du territoire*
  - *L'eau, de la notion de ressource à celle de patrimoine*
  - *La biodiversité au cœur du projet urbain*
  - *Adapter le territoire au changement climatique*

La Présidente rappelle également que le PADD a été travaillé par le comité de pilotage du SCOT composé des élus du bureau syndical. Puis, ses orientations ont été partagées et précisées au cours des différentes réunions des quatre commissions thématiques qui ont associé les élus et les partenaires selon leur champ d'actions.

Enfin, le PADD a été soumis à la concertation en trois temps :

- tout d'abord, il a été présenté aux Maires et Adjointes du territoire le 05 avril 2018 à 18h30 à Égletons,
- puis aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 26 avril 2018 à 14h30 à Ussel,
- et enfin, aux habitants ainsi qu'aux acteurs locaux à travers la tenue de cinq réunions publiques :
  - Le 02 mai 2018 à 18h30 à Meymac,
  - Le 16 mai 2018 à 18h30 à Ligniac,
  - Le 23 mai 2018 à 18h30 à La Courtine,
  - Le 06 juin 2018 à 18h30 à Égletons,
  - Le 13 juin 2018 à 18h30 à Ussel.

L'ensemble de ces réunions a plutôt révélé une adéquation de chacun au projet proposé. Aucun fondement du projet n'a été remis en cause, de même qu'aucun échange n'a permis de soulever de manquements éventuels. Les débats ont surtout porté sur les moyens de mise en œuvre de la politique de rénovation des centres anciens, et notamment de la ville d'Ussel, sans jamais en mettre en doute la nécessité. Aussi, ont été mis en avant les atouts en termes de formation du territoire et les craintes quant à la part de l'emploi administratif sur le territoire, certainement amenée à décliner au regard de la politique nationale et de la réforme des régions. Enfin, a souvent été mis en évidence la position du territoire et sa situation, « à la croisée des chemins » qui doit vite retrouver équilibre et croissance.

Le Comité syndical prend acte du débat qui s'est tenu concernant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), conformément à l'article L143-18 du code de l'urbanisme.



Pour extrait conforme,  
A Ussel, le 21 juin 2018  
La Présidente,  
Françoise BEZIAT